

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 26 juin. — M. le maréchal Soult, président du conseil, et M. d'Argout, ministre de l'intérieur, ont porté, le premier à la chambre des pairs, le second à la chambre des députés, l'ordonnance suivante qui clôt la session de 1833 :

« Louis-Philippe, etc.

« La session de 1833 de la chambre des pairs et de la chambre des députés est et demeure close. La présente ordonnance sera portée à la chambre des pairs par notre ministre d'état au département de la guerre, président du conseil et à la chambre des députés par nos ministres secrétaires d'état aux départements de l'intérieur, de la justice et des affaires étrangères. — Fait à Paris, le 26 juin 1833. »

— M. Thiers s'est marié aujourd'hui; il a épousé la fille de M. Dosne, ancien agent de change, et maintenant receveur général à Brest. Parmi les témoins, on remarquait M. le duc de Gages.

— Un supplément à la *Gazette de Madrid* du 18 publie le programme, approuvé par le roi, du cérémonial qui aura lieu pour la prestation du serment. Ce programme occupe trois colonnes et demie du journal espagnol.

Indépendamment de ce programme, voici comment les fêtes doivent être divisées :

Journée du 20. Prestation du serment. L. M., en sortant de l'église, retourneront au palais en passant par le Prado, rue St.-Geronimo, Puerta del Sol, rue de Caritas, de Atocha et Plaza-Major. Du 21. Baise-main général au palais. Du 22. Baise-main des conseillers, courses de taureaux, baise-main des dames. Du 23. Course de taureaux de ville, spectacle gratis. Du 24. Grand bal dans la place des taureaux. Du 25. Cours de taureaux de ville et de cour, spectacle gratis. Du 26. Un simulacre.

Le gouvernement a aussi ordonné que quelques fêtes aient lieu dans les principales villes du royaume.

La plus grande surveillance est déployée par la police.

— Un courrier extraordinaire venant de Madrid est arrivé dans la nuit chez l'ambassadeur d'Espagne. Ce courrier a quitté Madrid le 21 à midi, la journée du 20 s'était passée dans le plus grand ordre et la solennité du serment avait été extrêmement respectueuse. Au sortir de l'église, des cris unanimes de *vive le roi! vive la reine! vive la princesse!* avaient accueilli partout LL. MM. Un second courrier expédié par M. de Rayneval le 21 à 8 heures, est arrivé ce matin chez M. de Broglie.

— On écrit de Naples, que le mariage de la princesse Antoinette avec le grand-duc de Toscane a eu lieu le 7 juin.

— Il va paraître à Paris presque en même temps deux nouveaux journaux, ayant pour titre : l'un, *le Républicain*, l'autre, *le Légitimiste*.

## BELGIQUE.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 28 juin. — M. le président lit la réponse du roi à l'adresse de la chambre, et il donne connaissance d'une lettre du cabinet du roi qui charge M. Soudain de Niederwerth, administrateur des prisons et des établissemens de bienfaisance, de la défense de la partie du budget relative à son administration.

M. de Brouckère : Plusieurs de mes collègues assurent que la réponse du roi a été dans les journaux du matin. Les membres de la commission d'adresse étaient convenus que la communication n'en serait faite à personne avant de l'avoir annoncée à la chambre. Il y a là de l'inconvenance.

M. le président : Je puis affirmer qu'aucun membre de la commission n'a fait connaître la réponse à personne.

M. le ministre de la justice : La publication de la réponse du roi a été faite sans aucuns consentement ou connaissance du ministère.

M. le président dit que la réponse sera distribuée aux membres de la chambre.

M. le ministre de la justice présente les projets de loi suivans :

« Messieurs, dit-il, le décret du 20 juillet 1831, sur la presse prorogé par la loi du 19 juillet 1832, a cessé d'avoir force obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> mai de cette année.

« Jusqu'ici les circonstances n'ont pas permis de préparer sur cette matière importante une loi complète qui doit être murie avec calme et dégagée de toute influence irritante. Le gouvernement a pensé qu'il valait mieux demander encore la prorogation du décret du 20 juillet 1831, et renvoyer à une époque où l'on n'aura plus à s'occuper que de l'organisation intérieure, le soin d'établir sur la presse une législation propre à protéger une de nos plus précieuses libertés et en même temps à garantir la société de la licence.

Cet exposé est suivi d'un projet conçu dans les termes suivans :

M. le ministre lit ensuite le projet suivant :

Article unique. — Le décret du 20 juillet 1831, *Bulletin officiel*, n° 185, est remis en vigueur.

1. Les tribunaux de commerce de Bruges et de Courtrai sont rétablis. Ils reprendront le cours de leurs séances le 15 octobre au plus tard.

2. Le ressort du tribunal de commerce de Bruges comprendra les cantons de Bruges, Ardoie, Luyselede, Thourout et Thielt.

3. Le ressort du tribunal de commerce de Courtrai sera le même que celui du tribunal de 1<sup>re</sup> instance séant en cette ville.

4. Dans les 15 jours qui suivront celui de la prestation de serment, le greffier de chacun desdits tribunaux se fera remettre contre récépissés les archives concernant la juridiction consulaire, reposant actuellement aux greffes respectifs des tribunaux de première instance de Bruges et de Courtrai.

M. de Brouckère : Je m'oppose à ce que le projet de loi sur la presse soit renvoyé à une commission; ce projet est trop important, et je désire que l'opinion de toute l'assemblée soit consultée, et qu'il soit renvoyé dans les sections.

Le renvoi dans les sections est adopté.

M. Seron donne lecture d'un projet tendant à ce que les poids et mesures prennent les noms qu'ils avaient sous le gouvernement français.

Ce projet est renvoyé à une commission.

M. le ministre des finances répond à l'interpellation de M. de Brouckère, dans sa séance d'avant-hier; il dit que le fait que 4 mois du dernier trimestre de 1830 ont été renseignés en 1831 existe, mais il attribue cette erreur à un arrêté du gouvernement provisoire qui ordonnait la réunion des produits des domaines avec ceux de l'enregistrement.

L'ordre du jour est la discussion sur les amendemens et le vote définitif du projet sur le crédit provisoire.

Les amendemens sont successivement adoptés.

On passe à l'appel nominal sur l'ensemble du projet. Il est adopté par 67 voix contre 1, M. Seron.

La suite de l'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur la caisse de retraite.

M. le ministre des finances : On ne m'a pas encore remis ni chez moi, ni ici, le rapport sur le projet. Il contient des faits nombreux et présente un ensemble très-complet; je dois déclarer qu'il me serait impossible de prendre part à la discussion.

Après quelques observations, la discussion est remise à lundi.

La suite de l'ordre du jour est le rapport de la commission des pétitions.

M. le rapporteur a la parole.

Le sieur Lefebvre, de Malines, artiste vétérinaire, cherche à établir que l'école particulière vétérinaire et d'économie rurale établie à Bruxelles. — Renvoi au ministère de l'intérieur. — Adopté.

M. Teichman développe sa proposition relative aux travaux à exécuter au moyen de l'excédent du produit des barrières. (*V. plus bas.*) Il motif brièvement les constructions à faire.

Cette proposition est prise en considération.

Les notaires composant la chambre de discipline de l'arrondissement de Neufchâteau, demandent que l'art. 31 de la loi du 25 ventôse an 11 soit rapporté et remplacé par une disposition législative qui fixe le nombre de notaires dans les villes de 100,000 âmes et pour chaque canton de justice de paix. — Concl. — Renvoi au ministre de la justice. — Adopté.

Des habitans des environs d'Anvers réclament une indemnité pour dégâts occasionnés par les troupes françaises.

M. Liédts demande des explications au sujet de la convention qui paraît avoir été conclue entre notre gouvernement et le ministère français au sujet des frais de la guerre.

M. Dumortier demande également des explications à ce sujet. Le ministre des affaires étrangères de France a dit à la chambre des députés que le droit de la France restait entier à cet égard; il en conclut que la Belgique devra supporter les frais de l'invasion, qui, quoiqu'avantageuse à la Belgique, n'a été faite, dit-il, que pour assurer une majorité au juste-milieu.

M. le ministre de la justice : Je puis assurer qu'il n'a été pris jusqu'ici aucun engagement à cet égard, et que les propositions qui ont été faites au gouvernement, ont été unanimement repoussées.

La proposition de la commission et celle de M. Ullens sont adoptées.

La séance est levée à 4 heures.

### PROPOSITION DE M. TEICHMAN.

Voici la proposition présentée par M. Teichman dans la séance du 26, sur le projet de crédits provisoires, renvoyé par la chambre aux sections, afin qu'il forme un projet séparé :

Leopold, etc.

Les dépenses pour l'entretien ordinaire des travaux publics, canaux, ports, côtes, digues et routes, y compris les traverses des villes, pour la construction de la 6<sup>e</sup> partie de la jetée d'Ostende, pour la reconstruction des digues de l'Escaut; pour les travaux relatifs aux communications suivantes (dépense imputable sur l'excédant du produit des barrières); savoir :

Route réunissant la communication de Bruxelles à Maestricht avec celle de Maestricht à Venloo.	100,000
Achèvement de la route de Dinant à Neufchâteau.	100,000
Reconstruction de la route d'Anvers à Gand.	30,000
Route de Liège par Terwagne vers Marche.	80,000
Prolongement de la route neuve de Bruxelles à Ninove jusqu'à la rencontre de la route d'Alost à Grammont et améliorations aux abords d'Audenarde.	90,000
Ouverture de la route de Diest vers Hasselt.	30,000
Amélioration de la traverse de Braine-le-Comte.	20,000
Amélioration de la route de Liège à Aix-la-Chapelle.	40,000
Ouverture de la route du Bois des pendus à Habey-la-Neuve.	25,000
Achèvement de quelques lacunes de la route de Namur à Luxembourg.	25,000
Empierrement de la digue du canal de Furnes vers Dunkerque.	30,000
Allocations à faire à titre de subsides aux provinces ou sociétés qui se chargeraient à leurs frais de l'établissement des communications :	
De Binche vers Beaumont, Eughien à Grammont, Tournay à Renaix, Lessines à Renaix, Huy vers Tirlemont, Bierset vers Hannu, Chatelet vers Anthee, Lierre vers Aerschot. Ensemble	62,000

Total égal à l'excédant du produit des barrières sur les frais d'entretien ordinaire des routes. 602,000

### BRUXELLES, LE 28 JUIN.

Aussitôt qu'à son retour d'Anvers, le roi a eu connaissance de l'état de M. Ch. Rogier, il a demandé près de lui le docteur Lebeau pour avoir des détails sur le triste événement dont nous avons entretenu nos lecteurs. Ce matin, S. M. a fait demander des nouvelles de la santé de M. le ministre de l'intérieur, et lui a fait exprimer l'intérêt qu'il prenait à sa position.

L'état de M. Rogier a, dans la journée d'hier, continué d'être rassurant. Il a eu peu de fièvre. L'enflure de la langue, dont les muscles inférieurs ont été traversés par la balle, l'empêchait de parler ou d'avaler avec facilité. Dans la journée, un progrès assez sensible s'est manifesté sous ce rapport. La tête est restée très-libre. Hier et avant-hier, M. Rogier a pu signer toute la correspondance de son ministère. Tout fait espérer à ses nombreux amis, qui de toute part viennent lui témoigner le plus vif intérêt, que le rétablissement sera prompt.

— La commission des distilleries a terminé son travail; dans sa séance d'hier elle a entendu le rapport qui lui a été soumis par M. Berger et ce rapport ayant été adopté, M. Berger en donnera lecture à la séance d'aujourd'hui.

— Le sieur P....., chef de division au gouvernement provincial, vient d'être écroué à la prison des Petits-Carmes. Il est prévenu comme le sieur T....., huissier de salle au ministère de la justice, et conjointement avec ce dernier, d'avoir escroqué ou tenté d'escroquer, à l'aide de manœuvres frauduleuses, des sommes plus ou moins fortes sous prétexte de les faire exempter du service de la milice à divers individus à Bruxelles, dans le courant de 1833.



Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les lignes qui suivent extraites du *Courrier Français* : « Dans plusieurs villes maritimes et manufacturières de la France, on s'occupe de rédiger et de signer des pétitions qui seront adressées aux chambres pour leur demander qu'elles consacrent plus de temps qu'elles n'ont fait jusqu'à ce jour à l'examen des améliorations matérielles depuis si long-temps promises. Sur beaucoup de points on est déjà d'accord pour réclamer des diminutions de droits sur l'importation des trois objets de première nécessité pour l'industrie : 1° sur l'introduction des fers avec lesquels on construit les machines productives et économiques ; 2° sur celle des charbons de terre dont la combustion met ces machines en mouvement ; 3° sur celle des bestiaux dont la rareté maintient dans certaines provinces le prix de la viande à un prix élevé, prive l'ouvrier d'une nourriture substantielle, et empêche la main-d'œuvre de descendre au taux qui serait favorable à la fabrication. »

— On écrit de Venloo :

« Le soldat-domestique qui enleva, il y a quelques mois à M. le colonel Devaux, le drapeau du 12<sup>e</sup> régiment, ainsi que beaucoup d'argent et d'objets précieux, vient d'être arrêté à Venloo. »

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Le Belge parle de nouveaux troubles qui auraient eu lieu à Gand : nous pouvons assurer notre confrère qu'il n'y a pas eu d'atroupement tumultueux depuis la publication de l'arrêté de la régence. Si cette publication eût eu lieu plus tôt, elle aurait peut-être empêché les désordres de la semaine dernière. »

— On lit dans un journal de Bruxelles :

« Les 18 pigeons envoyés à Rouen par les amateurs de notre ville, y ont été lancés le 24 de ce mois, à 9 heures 55 minutes du matin. L'un appartenant à M. Deleenw, étant revenu en 1 1/2 heures, a remporté le prix ; 10 sont revenus en 2 1/2 heures, 3 dans le courant de la journée et 4 ont été perdus. »

— Chacun sait l'énorme consommation de beurre que font les Anglais au déjeuner et au thé. La consommation annuelle de Londres n'est pas de moins de 47 millions de livres qui, à 10 pences par livre, donnent 1,960,000 liv. sterl. Chaque vache donne environ 160 livres par an, de sorte que l'approvisionnement de Londres seul exige l'entretien de 280,000 vaches.

— On écrit de Zélande, 23 juin : Une quarantaine de canonnières seront mises hors de service, et les équipages en seront renvoyés avec congé ou distribués sur des bâtimens de plus grande dimension.

— On assure que la durée de l'indisposition de M. Dedel l'a empêché jusqu'ici de retourner à Londres, où ce diplomate paraît être chargé d'une nouvelle mission.

— Le jeune Lacombe et sa sœur qui viennent d'obtenir un si brillant succès à Bruxelles se proposent de donner un concert à Liège.

#### JE SUIS TOUS LES CATHOLIQUES.

Notre confrère le *Courrier de la Meuse* a veçu avec nous dans une paix prolongée, mais qui commence à lui peser. Nous nous en sommes maintes fois aperçus. Cependant, les adversaires ne manquant point par le temps qui court, nous ne nous sommes pas pressés d'avoir encore celui là. Il pouvait donc nous dire « Que les catholiques étaient réduits à voter pour des libéraux, » « Que les libéraux unionistes avaient PEUT-ÊTRE de bonnes intentions mais qu'ils étaient ÉGARÉS, » et hier encore : « Que les libéraux sont la fraction MINIME de l'union » ; nous disions grand merci, avec un salut tout fraternel, et puis nous passions notre chemin.

Notre patience quoiqu'exercée à diverses reprises et loin pourtant d'être épuisée, et la preuve, c'est qu'au lieu de répondre à ces petites taquineries de

mauvais coucheur, nous allons donner à notre féal ami le *Courrier de la Meuse* quelques avis qu'il reconnaîtra être des plus charitables.

Nous lui dirons d'abord : Monsieur, vos paquets ne vont point à leur adresse. Vous croyez répondre à telle personne et cette personne ne sait ce que vous voulez lui dire : c'est là le résultat bien naturel de toute rédaction collective. On a beau vouloir de l'unité dans un journal, c'est la chose impossible, un journal étant forcément l'ouvrage de plusieurs mains, ce que l'un des rédacteurs a écrit, l'autre souvent l'ignore. Il s'en suit que ceux qui sont dans les secrets de l'intérieur rient à pouffer des opinions que souvent on leur prête, et qu'ils écoutent avec une édification toute particulière les exhortations qu'on leur adresse pour leur ôter des pensées qu'ils n'ont jamais eues.

Mais c'est là une bagatelle : une chose bien autrement grave pour notre féal ami, le *Courrier de la Meuse*, c'est la singulière idée qu'il s'est mise en tête qu'il était à lui tout seul tous les catholiques.

Or, ce premier point étant bien établi, il faut voir tout le parti qu'il en tire ! Les catholiques, dit-il, font les sept huitièmes de la Belgique. On voit ici que le *Courrier* s'exprime avec une véritable modestie, car, dans son opinion, les catholiques font les nonante-neuf centièmes, et pourquoi pas les cent centièmes des habitans de la Belgique ? Allons, cher *Courrier*, puisque vous les représentez tous, convenez de votre opinion secrète avec bonhomie.

Il n'y a qu'une petite objection qui nous embarrasse, vous savez bien laquelle,.... les élections ;... mais bah ! pourquoi s'arrêter aux objections embarrassantes ? il n'y a nulle adresse à cela ; il y en a beaucoup à ne pas les comprendre et à parler vite d'autres choses.

Mais nous sommes bonnes gens de donner des avis à notre confrère le *Courrier de la Meuse*. Cette erreur si plaisante de se croire seul le mandataire de tous les catholiques, si par hasard c'était de la tactique ? Si notre ami le *Courrier* s'était dit : Faisons semblant de croire que notre cause et celle de tous les catholiques, c'est même chose ; et faisons surtout que l'on croie que ceux qui nous attaquent attaquent tous les catholiques. Eh bien ! cela serait-il si mal trouvé, le *Courrier* fut-il au fond aussi bien informé que nous le sommes nous mêmes ?

En vérité il faut que.... Non il faut que nous finissions ici notre article. Car ce que nous avons dit jusqu'ici, nous avons voulu le dire, et il faut attendre et de nouveau réfléchir à ce qu'il conviendra d'y ajouter.

#### DES DEUX DOCTRINES SUR LES DESTITUTIONS

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE

J'ai beaucoup réfléchi sur les deux doctrines émises à la tribune nationale. Voici les réflexions qu'elles m'ont suggérées. Il me semble que leur publication peut être utile dans les circonstances actuelles :

Sous un gouvernement absolu, les fonctionnaires sont des agens passifs, dénués de volonté et d'opinion politique, privés de spontanéité et de réflexion dans leurs actes : sous un gouvernement tel que le nôtre, au contraire, les fonctionnaires publics sont des agens intelligens et affectionnés, soutenant de tous les efforts de leur sympathie, un système politique de leur adoption (1).

Les doctrines que le ministère a soutenues à l'occasion des élections, font du fonctionnaire un citoyen intelligent et consciencieux, doué de préférence et du libre arbitre dans ses actions ; lui donnent le caractère élevé et indépendant qu'il doit avoir dans un gouvernement national. La doctrine de l'opposition, au contraire, fait du fonctionnaire public un serviteur du pouvoir, se prêtant à l'exécution de ce que sa conscience repousse comme ses sympathies, aidant de son intelligence ce que son jugement réproouve. Aliénant toute moralité pour le rôle exclusif d'instrument ; c'est là le fonctionnaire d'un pouvoir absolu.

(1) Il n'est ici question que des fonctionnaires pouvant exercer une action politique dans la sphère de leurs attributions.

Le gouvernement représentatif est un gouvernement d'intelligence et de bien public. Une vérité palpable, évidente comme le jour et que les progrès de notre éducation politique rendront plus verbale, c'est que tous les pouvoirs créés par la constitution ont un caractère d'identité qui les rend uniformes quant au but, que tous, ils n'ont que des garanties, des moyens d'exécution des droits de chacun ; que le pouvoir exécutif aussi bien que le pouvoir législatif n'est dans une différente sphère d'action, qu'un instrument du bonheur et des libertés généraux.

Les débats qui ont lieu tous les jours dans les chambres entre le ministère et l'opposition ont pour un de leurs résultats, de porter à la connaissance de l'opinion le quel a la meilleure méthode de faire les affaires de la nation, de l'opposition ou du ministère : l'opinion prononce entre les deux moyens. Ainsi tant qu'un ministère reste, c'est qu'il a l'appui de l'opinion : s'il tombe c'est que l'opinion va à son adversaire.

Il résulte de là qu'aujourd'hui on ne s'attache pas à un personnel administratif, mais à un système sur lequel l'opinion décide. On tombe ou on s'élève avec son système selon les arrêts de l'opinion, lorsqu'on tombe, c'est avec l'espoir de faire reviser le jugement, de ramener à soi l'opinion, maîtresse absolue et définitive dans le gouvernement représentatif. Cette opinion a pour organes, les majorités parlementaires qui elles-mêmes sont faites et défaites par l'opinion publique.

Le pays prouve bien qu'il comprend mieux cette vérité que beaucoup de publicistes et d'orateurs ; qu'il ne regarde pas le pouvoir exécutif comme un ennemi, mais comme un délégué intelligent et loyal, puisqu'il vient de tiercer le nombre des fonctionnaires qui siégeaient à la chambre avant les dernières élections.

Un ministère qui arrive aujourd'hui au pouvoir n'est point du tout, un courtisan heureux, ouvrage du caprice d'un favori ou d'une favorite, c'est un homme que l'opinion a jugé répondre le mieux par ses vues et ses intentions aux nécessités du pays.

Son système ayant d'avance la sanction nationale, c'est pour lui un devoir de patriotisme, de le suivre avec persistance et ferveur. Dans des degrés moins élevés de la hiérarchie administrative, les fonctionnaires ont les mêmes principes ou ils ne les ont pas. S'ils les ont ; c'est leur propre système qui vient de triompher et alors ils s'associent franchement à leur exécution. S'ils ne les ont pas : alors il y a deux choses ; ou ils se soumettent à la préférence du pays pour le système actuel et ils sacrifient leurs opinions individuelles à celles de tout le monde ; ils continuent par conséquent à aider loyalement le pouvoir : ou bien, ils jugent que l'opinion s'est trompée, que le cabinet actuel est impuissant à faire le bien public, et ils retirent à un pouvoir nuisible le secours de leurs talens ils donnent leur démission. C'est ce qu'a fait M. Pirson, c'est que fait un citoyen, un homme qui a des vues de bien général, une opinion, un système politique.

C'est ce que fera tout homme qui a le droit de prétendre à une place honorée dans l'administration. Hors de là, il n'y a ni fidélité à ses doctrines, ni intelligence de son pays ; il n'y a qu'un homme d'appointemens. Dans les gouvernemens absolus, il y a une volonté en haut et de la soumission partout ailleurs. Dans les gouvernemens représentatifs, il n'y a en haut que le pays. C'est ce qui ennoblit l'obéissance.

C'est donc la doctrine de l'opposition qui flétrit le fonctionnaire public qui en fait un homme sans volonté, sans intelligence qui ôte toute spontanéité à ses actes. C'est au contraire la doctrine du ministère qui honore le fonctionnaire public à ses propres yeux et à ceux de ses compatriotes, qui le restituent dans tous les droits de la raison et du libre arbitre, qui en fait un être intelligent et libre, qui lui demande non de la servilité, mais une opinion : qui en un mot élève le fonctionnaire jusqu'au citoyen, tandis que l'opposition le ravale jusqu'au serviteur.



Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence de Liège du 20 juin.

Le conseil, vu la délibération du 2 avril dernier, relative à l'ouverture d'une nouvelle rue en prolongement de la rue de la Syre jusques à celle de la Cathédrale, et à un échange de terrain avec M. Deheins pour le percement de cette rue; Considérant que la publication de ce projet n'a donné lieu à nulle opposition;

Considérant que l'établissement de cette nouvelle rue serait une amélioration importante et qu'il n'occasionne nulle dépense à la ville puisqu'elle serait percée presque entièrement sur un terrain communal vague; que le reste du terrain nécessaire serait disponible par des échanges; et qu'il y aurait en outre encore des parcelles à aliéner, dont le prix couvrirait les frais de pavage; arrête:

Il sera ouvert une rue suivant le plan dressé le 30 avril 1831 et annexé à la délibération du 31 mai dernier, en prolongement de la rue de la Syre jusques à celle de la Cathédrale.

Les terrains communaux restés disponibles sur les deux cotés de cette rue seront aliénés et les produits de cette aliénation affectés aux frais de l'établissement de ladite rue.

Le présent sera soumis au gouvernement en conformité de la loi du 16 septembre 1807.

### CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

#### Tunnel de la Tamise. — MM. Brunel, père et fils.

L'entreprise du tunnel sous la Tamise, si long-temps suspendue par l'épuisement du fonds social consacré à son établissement, n'a pas cessé d'occuper vivement la sollicitude publique, et l'on apprendra avec satisfaction que la persévérance des directeurs de ce magnifique travail paraît sur le point d'être couronnée de succès. D'après les informations qui nous sont données, les actionnaires se sont déterminés à une mise de fonds nouvelle, équivalente à la moitié environ des fonds nécessaires à l'achèvement de l'entreprise. L'autre moitié est demandée au parlement; et tout assure que cette subvention sera accordée.

Il est impossible d'imaginer tout ce qu'il a fallu d'efforts et de dévouement de la part des deux directeurs, MM. Brunel, père et fils, pour amener ce bel ouvrage au point où il est parvenu. Voici quelques faits qui en donneront une idée.

On sait que deux fois le tunnel a été envahi par les eaux. On saura que pour bien comprendre ce que nous allons raconter, il faut se rappeler que le tunnel se compose de deux galeries parallèles, séparées l'une de l'autre par une muraille épaisse, ouverte de distance en distance par de petits passages, qui donnent communication de l'une à l'autre. Il faut se rappeler aussi que, à mesure que l'excavation avançait, pratiquée comme on sait au moyen d'une armature en fonte, appelée bouclier, divisée en 36 compartiments où travaillaient 36 mineurs, les travaux de construction des deux galeries marchaient du même pas, en sorte que les eaux ne pouvaient pénétrer dans le tunnel que par l'extrémité de l'excavation. Il faut se rappeler encore que l'on descend aux galeries par un large puits, construit à 100 mètres environ de la rivière, et au milieu duquel est pratiqué en charpente un escalier pour les ouvriers et le service des constructions souterraines.

Lors de la première irruption, un effroyable désordre se mit parmi les ouvriers; MM. Brunel père et fils n'étaient pas en ce moment aux travaux. Mais un sous-directeur, nommé, je crois, Griffith, ami de M. Brunel fils, d'Isambard Brunel, conserva tout son sang-froid, rallia les ouvriers; tous parvinrent à l'extrémité de la galerie, et, à l'escalier, avant que les eaux n'eussent atteint le sommet de la voûte. En peu de minutes, l'eau se trouva dans le puits au niveau de la Tamise, à quarante pieds environ au-dessus du sommet de la voûte.

On sait, qu'après plusieurs tentatives qui demeurèrent infructueuses pour boucher le trou qui s'était pratiqué à l'extrémité du tunnel, M. Brunel eut enfin la pensée de faire couvrir de toiles goudronnées la partie du lit du fleuve où l'accident avait eu lieu; des matières argileuses furent jetées par dessus, la pression de l'eau fit pénétrer le tout comme un tampon dans le trou; en même temps, l'on procédait à l'épuisement du puits et des galeries au moyen de machines à vapeur.

Enfin l'on s'aperçut que l'on gagnait du terrain, les machines l'emportaient sur le fleuve lorsque la marée était basse; mais celui-ci l'emportait à son tour lorsque la marée montait, enfin il perdit cet avantage, et peu à peu l'on découvrit sept à huit pieds de galeries. Ce fut alors que vint la pensée de profiter de ce vide si péniblement obtenu, pour aller en bateau dans la galerie visiter le lieu même de l'accident. Le jour prit pour cette visite, M. Brunel étant malade, Isambard fut chargé de le remplacer.

Un petit fanal fut descendu dans le puits. Isambard, M. Griffith et un autre sous-directeur, devaient le monter; ils descendirent l'escalier au milieu de tous les ouvriers du tunnel, qui, en voyant ces trois jeunes gens, leurs chefs, prêts à s'engager dans ce long souterrain, au milieu de la lutte des machines à vapeur et du fleuve, les regardaient avec respect, saluaient quand ils passaient, et murmuraient *God save you* (Dieu vous garde!) Au moment où Isambard allait monter sur le canot et embrasser sa mère, un jeune homme s'y élance, et déclare qu'il veut partager le danger de M. Brunel. On le lui permit.

Le trajet à faire était de plus de 600 pieds. Arrivés au bouclier les jeunes gens virent une énorme excavation pratiquée dans sa partie supérieure, bouchée par le tampon dont nous avons parlé, mais par laquelle pénétrait encore une masse d'eau considérable. Ils prenaient les dimensions de l'excava-

tion, et les dessinaient sur un calepin, lorsque M. Griffith, se penchant vers Isambard, lui dit tout bas: l'eau nous gagne. — Je l'ai vu, dit Isambard, nous allons partir, mais finissons. — Cependant, à l'extrémité de la galerie, on s'était aperçu que l'eau gagnait. Mme. Brunel avait été obligée de remonter une marche de l'escalier, puis une seconde. On l'avait emportée évanouie. Déjà quelques hommes s'étaient jetés à la nage pour aller prévenir les jeunes gens. D'autres, armés de porte-voix, hélétaient avec force le canot. Ce bruit frappa l'oreille du jeune homme qui avait monté dans le canot. Il s'aperçut que la distance entre la voûte et l'eau a diminué; il restait à peine quatre pieds; effrayé, il se lève en s'écriant: partons. Sa tête frappe contre la voûte, il tombe, entraîne avec lui, et le canot et la lumière.

A peine revenu sur l'eau, Isambard appelle ses amis, au milieu de l'obscurité: deux répondent et le conjurent de s'éloigner au plus vite, car l'eau gagne. Isambard plonge à plusieurs reprises, trouve le corps de celui qui manquait et le ramène sur l'eau. Ses amis le supplient encore de ne songer qu'à lui; mais Isambard leur répond en leur demandant seulement de l'aider à le charger sur ses épaules. Ses amis, électrisés par son exemple, partagent avec lui et tour à tour ce fardeau; et péniblement, la tête à chaque instant portée contre la voûte par l'eau qui gagne, ils revoient le jour. Ils n'étaient pas à moitié de l'escalier que la voûte avait disparu sous l'eau. Le corps est examiné; Isambard et ses amis n'avaient ramené qu'un cadavre; le malheureux s'était ouvert le crâne contre la voûte.

Cet accident fut le dernier; les machines recouvrent leurs avantages, et bientôt les travaux purent être repris. Ils l'étaient depuis plusieurs mois lorsqu'une seconde irruption eut lieu. Cette fois, Isambard était dans le tunnel; il venait de quitter le bouclier et était à moitié chemin de la galerie, lorsque les cris: *Water! water!* (l'eau! l'eau!) arrivent jusqu'à lui; il s'élance, le malheur était irrémédiable; après s'en être assuré par ses yeux, il court au milieu des ouvriers, les encourage, les guide, et se tenant le dernier, arrivé avec eux au puits; là, un coup d'œil lui apprend que beaucoup d'ouvriers manquent; il rentre dans le souterrain, ayant déjà de l'eau à la ceinture, et guidé par des cris confus et étouffés, il s'aperçoit qu'un assez grand nombre d'ouvriers, au lieu de prendre la galerie par où l'on passe ordinairement, a pris l'autre galerie; dont l'issue sur le puits est bouchée; au lieu de revenir sur leurs pas, ces pauvres gens effrayés, désespérés en sentant l'eau qui les gagnait, se ruaient contre l'obstacle qui les arrêtait et que tous leurs efforts n'eussent pu ébranler. Isambard est au milieu d'eux, sa voix à obtenu silence, il les fait rétrograder: tous guidés par lui remontent contre l'eau déjà très haute pour aller chercher le premier passage de communication.

Ils passent devant lui, excepté deux ouvriers qui ne savent pas nager et le prient en pleurant de s'éloigner et de les laisser. Isambard force l'un d'eux, père de famille, à se mettre sur ses épaules, et gagne le puits avec lui. Puis s'attachant aux efforts de tous ceux qui veulent le retenir, il retourne et ramène encore le second. Déjà frappé par quelques bois de construction entraînés par les eaux, au moment où il arrive près du puits avec le second ouvrier, une forte masse de bois l'atteint à la tête. Mais cent bras étaient là pour le sauver. Isambard fut porté évanoui chez son père, et, près de deux mois, ses blessures le retiennent au lit.

Tous ces dangers, si hardiment combattus, si heureusement sur sont maintenant des leçons qui permettent d'assurer que l'achèvement du tunnel se suivrait sans nouveaux accidents.

#### UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Commission d'examen.

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, MM. Theophile Fass, de Liège, et Bampts, de Lummen, subiront leur examen de candidat en philosophie et lettres à 4 et 5 heures.

#### DIRECTION DES POSTES AUX LETTRÉS.

AVIS. — Le public est prévenu qu'à dater de lundi premier juillet prochain, les bureaux de la direction des postes, seront établis, galerie du palais de justice, ancien local du commissariat du district, une boîte sera placée à la porte du palais, en entrant par la place St-Lambert, et une seconde à la porte de la direction.

L'arrivée et le départ des courriers ont toujours lieu comme l'ordinaire.

#### TAXE DU PAIN A LIÈGE du 29 juin.

Pain de seigle, 22 c. au lieu de 23 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 32 c. au lieu de 33 c.  
Pain dit de ménage, 43 centimes.

#### ETAT CIVIL DE LIÈGE du 28 juin.

**Naissances:** 3 garçons, 4 fille.  
**Décès:** 4 garçons, 4 fille, 4 homme, 2 femmes, savoir: Léonard Pére, âgé de 51 ans, portefaix, rue Lulai, épouse de Marie Gertrude Delwéne. — Anne Marie Gillon, âgée de 80 ans, au Thier à Liège, veuve de François Debra. — Marie Joseph Mayar, âgée de 36 ans, journalière, rue Roture.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BAL dimanche, lundi, jeudi et dimanche suivant, chez DOFFLEIN-GRISSARD, à la Grande Salle, au Moulin, dans la Petite voie, à Herstal. 520

#### A L'OCCASION DE LA FÊTE DE ST.-REMACLÉ.

BAL CHAMPETRE dimanche 30 courant, et Lundi 1<sup>er</sup> juillet, au CAFE POLONAIS, faubourg d'Amercoeur, n° 74.  
On commencera à 7 heures. 162

#### SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Demain dimanche, harmonie et ballottage de plusieurs candidats. Le secrétaire, LECOQ. 560

#### CUIRS, PEAUX DE VEAUX ET BASSANES LAQUÉS.

La maison Henri HAUTERMANN, à Liège, rue des Tanneurs, n° 123, a l'honneur d'informer à ses commettans, que sa fabrique de cuirs laqués en tous genres est en pleine activité.

Elle a la certitude, vu la *bonne qualité* et le *beau fini*, qu'elle pourra rivaliser avec ce qui se fabrique de mieux en Angleterre et en Allemagne.

Elle a, en même temps, établi ses prix très-modiques et inférieurs à ceux que l'on a du payer à l'étranger jusqu'à ce jour.

#### SERINGUE PLONGEANTE, ou GLYSO-POMPE,

Approuvée par la faculté de médecine, brevetée par plusieurs gouvernements, dépôt général, rue de l'Université, n° 727 à Liège, chez W. de MOLL, chirurgien-bandagiste breveté.

Cet instrument remplace d'une manière agréable, et avec des avantages non douteux, tout ce qu'on a imaginé jusqu'à ce jour. Son ingénieux mécanisme le fait préférer aux autres instruments de l'ancien système, soit qu'il s'agisse de le mettre en usage chez les enfans, ou les grandes personnes. Tout a été prévu, quel que soit le liquide dont on veuille faire usage dans l'injection, quel que soit l'organe auquel on l'adresse.

Chez le même grand assortiment d'INSTRUMENS de GOMME ELASTIQUE; BANDAGES HERNIAIRES perfectionnés, et nouveaux SUSPENSOIRES tricotés. 362

FASSIN-BERLEUR, à l'Anneau d'Or, rue Pont-d'Ile, prévient le public qu'il vient de renouveler son MAGASIN de DRAPS et PERJUVIENNES des couleurs de mode, il a reçu un bel ASSORTIMENT d'ETOFFES pour la saison d'été, tels que velours à côte, coutil, casimir anglais, vigogne, poil de chèvre, printanière, etc. Il a également tout ce qui a paru de plus nouveau pour gilet. 305

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

##### INSTITUTION DE DEMOISELLES.

Mlle. HAUDRY, institutrice, ancienne élève de Mme. de Beauvoir, demeurant rue Agimont, n° 530, a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de transférer son domicile derrière la Salle de Spectacle, n° 825. — Les jeunes personnes y apprennent à Lire, Écrire, l'Arithmétique, les Principes de la langue Française, la Religion, les Elémens de l'Histoire, la Tenue de Livres et tous les Ouvrages à l'Aiguille. Les leçons d'Écriture et de Tenue de Livres sont données par M. Carlier.

Mercredi prochain, VENTE de MEUBLES, LINGES et HABILLEMENS à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, cour des Hospices. 80

L'ONGUENT pour les CORS aux PIEDS, qui était en dépôt chez M. PETERS, pharmacien, sur le Marché; se vend maintenant chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave-d'Ile, n° 617. 556

MAGASIN et QUARTIER à LOUER pour cause de départ et cessation de commerce, rue Vinave-d'Ile, n° 46. 428

Rue Vinave-d'Ile, n° 38, on vient de RECEVOIR une FORTE PARTIE de COTONS SUISSE, bon teint, à 43 1/2 et 45 1/2 sous de Liège, l'aune. 565

( ) Lundi 15 juillet 1833, à dix heures, au local de la sacristie de St. Christophe à Liège, les administrateurs de la fabrique de cette église, VENDRONT, en hausse publique, une MAISON, sise à Liège, rue Jonfosse, cotée 350. Aux conditions à voir en l'étude du notaire ADAMS, derrière Saint Paul.

CHEVAL à deux mains à VENDRE, Cour des Mineurs.

##### DÉPOT DE PARFUMERIE ANGLAISE.

On trouve au n° 32, rue Pont-d'Ile, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on VEND 40 p. c. au dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même, un CHOIX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus fin; savoir: Extrait de Portugal de Houbigan Ghardin, idem de Riban de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Botot, crème balsanique de Sir Grenonck; savon onctueux d'Aubril, savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vinaigre de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et pulvérine de Laugier; MAOTCHAD, original de Chine, précieux pour les dents; encens sympathique, par laquelle on peut correspondre sans craindre les indiscrets; oxispillifuga qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritables Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pommade concrète, huile philocome, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très-Bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères en provenance, les eaux de Cologne des trois Perina, au prix de fabrique.



ANNUAIRE  
INDUSTRIEL ET ADMINISTRATIF 1833

Lundi huit juillet 1833, à onze heures précises, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une quantité des plus considérables de BOIS sciés, savoir: une très-grande partie vraiment extraordinaire de planches de chêne de la plus grande beauté, d'une qualité rare et fort sèches, de toute longueur, depuis 42 jusqu'à 21, dont plusieurs portions ont de 14 à 20 pouces de largeur, provenant du fameux chêne dit l'Abbé, du bois de Grandprez, une grande quantité de fongues, barreaux et feuillets, le tout propre à employer de suite; une très-grande quantité de posselets, pièces de bois, terrasses et wères: une grande partie de horrons de chêne, de cérasier et de bouleau; gros horrons d'orme de différentes épaisseurs; une grande quantité de planches et lattes de bois blanc, et de planches et quartiers de hêtre; plusieurs cents de rais, lattes à plafonner, deux nacelles toutes neuves, etc., etc., dont le détail serait trop long. Argent comptant.

( ) Le 26 juillet 1833, à 10 heures précises du matin, il sera vendu aux enchères publiques, par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Fréons-trée, savoir:

1<sup>o</sup> Une petite ferme, située à Aubin, commune de Neuf-château, contenant environ 6 bonniers métriques 60 perches. Cette propriété qui est absolument de 1<sup>re</sup> classe sera d'abord exposée en détail et puis en masse.

2<sup>o</sup> Et deux pièces de pré, détenue par M. Dolne, frères, l'une de 41 perches 65 aunes, située en Haute Droixhe, commune de Grivegnée et l'autre située au Pré St-Denis, Cout de la Fourchette, à Liège.

Et le lendemain 27 juillet, à la même heure, le même notaire VENDRA aussi en son étude les RENTES suivantes:

1<sup>o</sup> Une de 12 francs 15 centimes, due par Henri Libert Froidmond, les enfans Broes et autres; 2<sup>o</sup> Une de 37 f. 38 c., due par Pierre François Collard, cultivateur, à Mortroux;

3<sup>o</sup> Une de 12 fr. 13 c., due par Gerard Delhassé, cultivateur, à Amay; 4<sup>o</sup> Une de 54 fr. 70 c., due par Henri Libert Froidmond, de Haccourt et consors; 5<sup>o</sup> Une de 19 fr. 44 c., due par Jeanne Françoise Dautrewe et sa sœur demeurant, à Wandre; 6<sup>o</sup> Une de 30 fr. 38 c., due par Henri Libert Froidmond, de Haccourt et consors; 7<sup>o</sup> Une de 69 fr. 63 c., due par Laurent Bertrand, cultivateur, demeurant à Bressoux, commune de Liège; 8<sup>o</sup> Une de 5 fr. 46, due par Pascal Hanson et sa sœur, de Hologne-aux-Pierres; 9<sup>o</sup> Une de 245 litrons 70 dés d'épeautre, due par André Franck, de Jemeppe; 10<sup>o</sup> Une de 3 fr. due par les représentants de feu Joseph Gilkinet, de Hologne; 11<sup>o</sup> Une de 3 fr. 18 c., due par François Amand, de Ninane, commune de Chaudfontaine; 12<sup>o</sup> Et une de 17 fr. 30 c., due par Henri Noël Pirnay et Henri Joseph Houssa, cultivateurs, à Longdoz, commune de Liège.

S'adresser en l'étude dudit notaire pour voir les conditions et les titres de propriété.

Lundi 1<sup>er</sup> juillet, deux heures de relevée, par devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est, de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères, des IMMEUBLES ci-après désignés; dépendant de la succession de feu Henri Léonard, savoir:

Six maisonnettes situées en Roture, en lieu dit Ruelle des Jardins. Ces maisonnettes sont couvertes en ardoises, de chacune d'elle dépend un joli jardin, un puits abondant situé au milieu de la ruelle leur fournit l'eau nécessaire.

Un jardin situé même rue.

Une petite maison couverte en chaumes et un jardin, le tout occupé par la veuve Léonard.

Une grande maison, située susdite rue Roture, un étable à côté, une prairie devant ladite maison, et un grand cotillage exploité par le sieur Galoppin.

La nue propriété d'une maison et d'un jardin situé à côté de la précédente. Tous les biens ci-dessus désignés ne forment qu'un seul ensemble, ils seroient vendus en un seul lot et ne seroient point divisés ainsi que cela avait été annoncé.

S'adresser pour voir la propriété à la veuve Léonard, rue Roture, et pour connoître les conditions de la vente à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653 et à M. le juge de paix susdit.

( ) Le 15 juillet 1833, à 2 heures, il sera VENDU aux enchères devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, à ce commis, les IMMEUBLES dont la désignation suit:

1<sup>er</sup> Lot. — Une maison n<sup>o</sup> 723, située à la Branche-Planchar, commune d'Ans, avec jardin et terre d'environ 85 perches.

2<sup>o</sup> Lot. — Une petite maison au même lieu occupée par le sieur Coulon.

3<sup>o</sup> Lot. — Une maison avec forge, située faubourg Saint-Léonard, à Liège, n<sup>o</sup> 87 bis, occupée par le sieur Fischer.

4<sup>o</sup> Lot. — Une autre à côté, occupée par le sieur Sottiaux.

5<sup>o</sup> Lot. — D'une autre n<sup>o</sup> 93, occupée par le sieur Collinet, au même faubourg.

6<sup>o</sup> et dernier lot. — Une autre contigue, n<sup>o</sup> 94, occupée par le sieur Dupont.

S'adresser au bureau de ladite justice de paix ou audit notaire DUSART.

( ) En vertu de jugement, il sera procédé le 15 juillet 1833, deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques, d'une MAISON très vaste cotée 631, avec porte cochère, cour et verger, située à Liège rue Mont-Saint-Martin, en lieu dit sur le Trihal. Le cahier des charges pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude dudit M<sup>e</sup> BERTRAND.

A l'instar de L'ALMANACH DU COMMERCE de France, l'Annuaire que nous publions renferme LES NOMS DES NEGOCIANS DE TOUTES LES PROVINCES DE LA BELGIQUE et tout ce qui est relatif à L'ADMINISTRATION, A L'ORDRE JUDICIAIRE, A L'ORGANISATION MILITAIRE, AU CULTE, A L'INSTRUCTION, A L'ART DE GUERIR, etc., etc.

Cet annuaire est maintenant aussi complet qu'on puisse le désirer et devient indispensable pour toutes les classes de la société.

Un gros volume, grand in-8<sup>o</sup>, contenant près de 1,000 pages. PRIX: 5 FLORINS 50 CENTS à la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, n<sup>o</sup> 2, à Bruxelles. 578

( ) A VENDRE de gré à gré, la belle propriété de Haregard, consistant en un CHATEAU, trois fermes, bois, carrière, etc., située en la commune de Reid, entre Verviers et Spa, province de Liège.

La situation est très agréable et l'accès facile. S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège.

Le 11 juillet 1833, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une BELLE MAISON, sise à Liège, faubourg Saint Gilles, n<sup>o</sup> 485. Cette maison propre à tout commerce, se compose de onze pièces à feu: cour, jardin, puits, citerne, grandes caves, etc. S'adresser, pour connaître les conditions de la vente à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653. 506

( ) Mardi 2 juillet 1833, à 4 heures, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, chez les enfans Perot, à Coronmeuse, quatre PIÈCES de TERRE et PRE, situées en Marexhe, à Herstal, contenant ensemble 28 perches 33 aunes et détenues par le St. Parent.

A VENDRE.

1<sup>o</sup> Une belle et spacieuse maison, sise à Liège, rue Chaussée-des-Prés, n<sup>o</sup> 1400, où le commerce d'aunage et d'épicerie se fait avantageusement depuis longues années.

2<sup>o</sup> Une jolie maison de campagne, avec 44 perches de jardin et prairie, sise à Beaufays, en lieu dit Weribet.

3<sup>o</sup> Une maison, sise à Liège, rue devant St-Thomas, n<sup>o</sup> 362.

4<sup>o</sup> Un jardin de 9 perches 819 palmes, situé à Ste. Walburge, rue de Vottem.

A LOUER.

1<sup>o</sup> Le château de Baelen et ses dépendances, près de Henri-Chapelle.

2<sup>o</sup> Une maison et autres bâtimens avec jardin et prairie, située à Hareng. S'adresser au notaire PAQUE.

A VENDRE une MAISON à porte cochère en très-bon état et solidement construite. Cette maison l'une des plus belles et des plus vastes de la ville de Liège est composée de trois corps de bâtimens ne formant qu'un ensemble, de vingt-sept pièces, au nombre desquelles, se trouvent plusieurs grands salons, de trois greniers, six caves, fontaine, citerne à l'eau de pluie, d'une belle et grande cour.

Elle peut convenir à toute personne tenant équipage, située au centre de la ville, à proximité du théâtre, du marché, etc. Sa position ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'agrément, propre à tout genre de commerce, elle pourrait facilement devenir le siège d'un grand établissement, tel que maison de roulage ou de commission, entreprise de messageries, grand hôtel, etc. et de toutes autres branches de commerce.

D'un revenu assuré, cette maison n'est sujette à aucune non valeur, elle peut être facilement divisée en plusieurs habitations séparées ayant chacune une sortie sur la rue. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653.

Le lundi 8 juillet 1833, à 3 heures de relevée, il sera procédé, conformément à la loi du 12 juin 1816, par devant M. le juge de paix des quartiers Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, situé rue derrière le Palais, n<sup>o</sup> 443 et par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, à ce commis, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux de QUATRE SEIZIÈMES ET DEMI, dans la maison dite la REDOUTE, et toutes dépendances, sise à Spa, et de UN CINQ CENT DOUZIÈME dans la maison dite du WAUX-HALL, et toutes dépendances, située aussi à Spa, avec tous droits attachés aux dites parts dans l'exploitation des jeux.

Les quatre seizièmes et demi dans la redoute, seront vendus par lots composés de un treute-deuxième.

Cette adjudication partielle sera suivie de l'adjudication en masse.

Les biens faisant l'objet de ladite vente, dépendent de la succession bénéficiaire de feu M. Jacques Dayelouis, de son vivant rentier, demeurant à Paris.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente et obtenir de plus amples renseignements à M. le juge de paix, à M<sup>e</sup> HERLA, avoué à Verviers, et audit M<sup>e</sup> GILKINET. 504

120 A VENDRE une MAISON de commerce, sise à Liège, rue Hors-Château, vis-à-vis de St-Antoine, portant l'enseigne de l'Homme Sauvage et le n<sup>o</sup> 496. S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège.

A VENDRE au n<sup>o</sup> 222 bis, Hors-Château, un CHEVAL de selle croisé, normand, âgé de 5 ans.

Joli APPARTEMENT GARNI, composé de deux pièces au premier étage à LOUER dès-à-présent au n<sup>o</sup> 12 bis, quai de la Sauvenière, près le Pont d'Avroy.

Le lundi huit juillet 1833, à midi, il sera procédé à la maison commune de Dalhem à l'adjudication de la CONSTRUCTION d'un MUR au cimetière, audit lieu, suivant les plans et conditions à voir chez le bourgmestre soussigné. HARDY, bourgmestre.

Au Petit Chaudfontaine, à Coronmeuse on a reçu des jeunesses OIES que l'on prépare comme les années précédentes ainsi que PLUMES vivantes pour lits de 1<sup>re</sup> qualité.

A VENDRE 1<sup>o</sup> 60 pontres et vernes de chêne équarrie 2<sup>o</sup> une belle jument normande propre à la selle. S'adresser à Barbe d'or, n<sup>o</sup> 1038.

141 A VENDRE ou LOUER entièrement ou en deux lots une GRANDE MAISON, rue Sœurs-de-Hasque, à Liège, n<sup>o</sup> 162, avec cour, bâtiment derrière, jardin et port cochéré sur la rue de la Sirène; sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BEVE, n<sup>o</sup> 281 vis-à-vis.

VENTE DE LA BELLE TERRE D'ENGIHOUL.

Lundi 15 juillet 1833, à 10 heures du matin, en la demeure de M. Henri Di-cry, aubergiste, à Engis, le notaire FRAIKIN exposera en VENTE aux enchères publiques de la part de M. ELUIN, notaire, le CHATEAU et TERRE D'ENGIHOUL, commune d'Ehein, sis dans une situation des plus agréables, à proximité de la Meuse, vis-à-vis d'Engis, à trois lieues de Liège, consistant en un CHATEAU, bâti à la moderne, écuries, remises, bâtimens d'habitation et d'exploitation pour le fermier, jardin, bosquets, vergers, prés, étangs, fontaine et terres labourables: le tout d'une contenance de 28 bonniers 71 perches 38 aunes carrées.

Ces immeubles seront d'abord exposés en différens lots et ensuite en masse, des avis ultérieurs indiqueront la formation des différens lots.

Les conditions auxquelles cette vente aura lieu offrent toute garantie et facilité pour le paiement du prix.

L'acquéreur entrera en jouissance du jour de l'adjudication. S'adresser pour plus amples informations et avoir inspection du plan figuratif et titres de propriété de ces immeubles audit notaire FRAIKIN à Chokier; M. Félix DEVAUX, notaire à Huy et au propriétaire à Namur. 533

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Le samedi 6 juillet 1833, à 2 heures après-midi, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Bertrand notaire, et par devant M. le juge de paix du canton du nord de la ville de Liège, en sa demeure, rue Neuve derrière le Palais; à la VENTE aux enchères publiques de 3 MAISONS situées à Liège, savoir:

1<sup>er</sup> Lot. — Une maison, en très bon état, propre au commerce, cotée 399, sise rue Puits-en-Sock, près de la rue des Récolets.

2<sup>o</sup> Une autre maison numéro, 401 avec cour et magasin située rue des Récolets, Outre-Meuse.

3<sup>o</sup> Et une autre maison cotée 1182, avec une grande cour et divers bâtimens y attachés, située rue Grande-Bèche.

Les titres de propriété et conditions de vente sont déposés en l'étude dudit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire.

( ) Le lundi 1<sup>er</sup> juillet 1833, à 2 heures, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont.

La belle PROPRIÉTÉ dite du PARADIS, sise à Liège, sur Avroy; n<sup>o</sup> 842, entre la route de Liège à Namur, et la Meuse, dont les gros bateaux peuvent aborder le rivage.

Elle consiste en une MAISON de quatre corps de logis dont on pourrait faire autant d'habitations séparées, un vaste bâtiment très solide qui a servi de verrerie, deux cours, dont une très spacieuse, un grand jardin planté d'une multitude d'arbres de choix, un terrain sur le devant et 14 caves dont 9 sont à l'abri des crues d'eau.

On peut l'acquérir de gré à gré, avant le jour fixé pour l'adjudication; il y a grande facilité pour le paiement du prix.

S'adresser pour la voir, à la maison n<sup>o</sup> 760, pied du Pont d'Ile, et pour les conditions au notaire PAQUE.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 26 juin. — Rentes 5 p. 101 05 — 4 1/2 p. 100 00. — Rentes, 3 p. 77 85 — Actions de la banque, 1000 00. — Certificat Falcoquet, 91 90 — Emprunt royal d'Espagne, 78 3/8. — Emprunt d'Haïti, 260 00 — Empr. romain, 91 1/2 — Empr. belge, 93 3/4.

Bourse de Bruxelles, du 28 juin. — Dette active belge, 49 1/2 p. — 24 millions, 192 1/4 A. — Dette active hollandaise, 49 1/4 p.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.